

MC Coiffure Coupe Couleur – E1 : Coupe, transformation, coiffage dame
Evaluation par contrôle en cours de formation CCF, en LP et LPP

Où ?	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?	Remarques
En établissement de formation, sous la responsabilité du chef d'établissement	<p>Compétences de l'élève liées aux activités professionnelles : *Réalisation d'une coupe dame * Réalisation de coiffage personnalisé mettant en valeur la coupe</p> <p>Compétences évaluées : - C32 Mettre en œuvre des techniques de coupe « Dame » - C33 Mettre en œuvre des techniques de coiffage</p> <p>Savoirs associés évalués : S1 Biologie et technologies appliquées. S3 Relations professionnelles</p> <p>L'évaluation porte sur : - la réalisation de la prestation - la maîtrise des techniques et des gestuelles - la mise en valeur des volumes, de la coiffure - la gestion optimale des matériels et des produits, - la conformité et la qualité du résultat - le respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.</p>	<p>Dans le cadre des activités habituelles de formation</p>	<p>Enseignant de la spécialité + Professionnel pouvant être associé à l'évaluation</p>	<p>* 1 situation d'évaluation * Réalisation d'une coupe transformation suivie d'un coiffage mettant en valeur la coupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat fournit la photographie (10 X 13 cm) de la coiffure qu'il va réaliser sur son modèle. ➤ Il réalise une coupe transformation suivie d'une mise en forme et d'un coiffage, mettant en valeur la coupe ➤ Il réalise la coupe sur cheveux secs ou mouillés ➤ La structure de la coupe à réaliser sur le modèle est significativement différente de sa coupe initiale (modification de la structure, de la densité et des volumes...) ➤ La longueur de coupe est imposée : 4 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure (frange exceptée). <p><u>Modèle féminin majeur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et la chevelure d'une longueur nécessaire à la réalisation d'une coupe transformation. ➤ Cheveux propres et secs. 	<p><u>Coefficient</u> : 4</p> <p><u>Durée indicative</u> : 45 minutes</p> <p>Réalisée sur modèle féminin</p> <p>Pas de shampooing sur place</p> <p>Les exigences sont les mêmes que celles de l'épreuve ponctuelle, y compris pour la conformité du modèle.</p> <p>Tout type d'outil de coupe est autorisé, à l'exception des sabots de tondeuses. Tous les produits coiffage sont autorisés.</p> <p>Si absence de photographie, le jury propose la photographie de la coupe à réaliser.</p>
	<p>L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.</p>				

MC Coiffure Coupe Couleur – E2 : Coloration, effets de couleurs
Evaluation par contrôle en cours de formation en LP et LPP

Où ?	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?	Remarques
En entreprise, sous la responsabilité du chef d'établissement	<p>Compétences de l'élève liées aux activités professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de coloration - Réalisation d'effets de couleurs - Appréciation personnelle du travail réalisé <p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -C 22 : Gérer l'environnement de travail -C 31 : Mettre en œuvre des techniques de coloration -C 41 : Evaluer la qualité de la prestation <p>Elles sont développées lors des différentes activités réalisées en milieu professionnel</p> <p>Savoirs associés évalués : S1 Biologie et technologies appliquées</p> <p>L'évaluation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de son poste de travail - le choix adapté des matériels et des produits - l'utilisation rationnelle des produits et des matériels - le respect des principes d'économie, d'ergonomie et de développement durable - la maîtrise des techniques de coloration et de la gestuelle - le choix pertinent des techniques - la conformité et la qualité du résultat. 	<p>En fin de PFMP, au cours des activités réalisées dans l'entreprise</p>	<p>Tuteur en entreprise</p> <p><i>Rappel :</i> L'enseignant de la spécialité intervient pour la proposition de note.</p>	<p>Sur la base des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve.</p> <p><u>En salon de coiffure :</u> Mise en œuvre sur un modèle majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête, des techniques de coloration suivies d'un coiffage mettant en valeur la réalisation.</p> <p><u>Réalisation pratique :</u> Transformation totale de la couleur de la chevelure du modèle d'au moins deux hauteurs de tons par rapport à la couleur dominante (avant l'épreuve). Deux techniques sont mises en œuvre : une technique de coloration d'oxydation associée à des effets de couleur ou des effets d'éclaircissement. Seuls les produits professionnels de coloration sont autorisés (pas de problème en salon de coiffure).</p> <p><u>Exposé du candidat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en début d'épreuve, le candidat réalise le diagnostic sur son modèle et expose son projet de coloration à l'aide de son nuancier (5 minutes environ), - en fin d'épreuve, le candidat évalue, en présence du modèle, sa prestation et le résultat obtenu. <p>La durée des deux temps de l'exposé ne doit pas excéder 10 minutes.</p> <p>Le jury n'intervient pas pendant l'exposé du candidat, ni à aucun moment pendant l'épreuve.</p> <p>* La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur et un enseignant de la spécialité.</p>	<p><u>Coefficient :</u> 4</p> <p><u>Durée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation pratique : durée 1 heure 40 mn - entretien avec le jury : 10 minutes maximum. <p>Les exigences sont les mêmes que celles de l'épreuve ponctuelle.</p>

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

MC Coiffure Coupe Couleur – E3 : Présentation d’une situation professionnelle
Evaluation : épreuve ponctuelle

Où ?	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?	Remarques
En centre d’examen désigné par le Département des Examens et Concours	<p>Tout ou partie des compétences relatives à la pratique en milieu professionnel : C 11 Rechercher, s’approprier l’information à des fins professionnelles en vue de la transmettre C 12 Communiquer en vue de la réalisation d’une prestation C 21 Organiser les activités C 42 Apprécier l’efficacité de la prestation</p> <p>Savoirs associés évalués : S2 Environnement professionnel S3 Relations professionnelles</p> <p>L’évaluation porte sur : - la lisibilité et la structure du dossier - le réalisme et la pertinence de la situation professionnelle décrite - la qualité et la pertinence des protocoles présentés - la justification des choix techniques, technologiques, organisationnels, économiques et environnementaux en termes de santé sécurité au travail et de développement durable - la maîtrise des connaissances techniques et des savoirs associés - l’utilisation d’un vocabulaire professionnel adapté - l’aptitude à la communication écrite : syntaxe, orthographe - l’aptitude à la communication orale : aisance de l’expression, écoute, réactivité.</p>	<p>En fin d’année scolaire. Date de dépôt de dossier fixée par le service des examens.</p> <p>Convocation de l’élève envoyée par le service des examens.</p>	<p>Enseignant de coiffure et un professionnel</p>	<p>Elle prend appui sur un dossier personnel relatif à l’expérience professionnelle du candidat en entreprise. A partir du dossier élaboré par le candidat, l’évaluation se déroule en deux temps : - un exposé oral par le candidat d’une durée de 5 à 10 minutes maximum, - un entretien avec le jury constitué d’un enseignant de coiffure et d’un professionnel d’une durée de 10 à 15 minutes.</p> <p>L’entretien permet de vérifier la maîtrise des contenus développés dans le dossier et lors de l’exposé. Le dossier est noté sur 5 points, l’exposé sur 3 points et l’entretien sur 12 points.</p> <p><u>Le dossier de huit à dix pages, élaboré par le candidat à l’aide d’outils informatiques (police Arial 12), comprend les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la description d’une situation en clientèle comportant au moins une technique de coloration ou de coupe ou de coiffage, - la présentation des techniques, la justification des choix, des protocoles mis en œuvre, - les contraintes rencontrées et les solutions apportées, - les aspects techniques, technologiques et scientifiques, - la prise en compte, pour cette situation professionnelle, de la santé sécurité au travail et du développement durable. 	<p><u>Coefficient : 4</u></p> <p><u>Durée :</u> 20 minutes maximum.</p> <p>Si absence de dossier : note « zéro », dans ce cas l’interrogation ne peut avoir lieu. Si le dossier est incomplet, le candidat peut néanmoins être interrogé et une note lui est attribuée.</p>